



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 29/11/2024**

**STATIONNEMENT- CIRCULATION**

**Secteur Sud Ouest / Conleau  
ALLEE LOIC CARADEC**

Du 09/12/2024 au 14/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent ALLEE LOIC CARADEC, du 14 jusqu'à la RUE GILLES GAHINET:

- La circulation des véhicules est interdite.
- Le stationnement des véhicules est interdit au droit du grutage.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate .

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant .

- RUE DANIEL GILARD
- ALLEE LOIC CARADEC

----